

## Fiche d'information Pour fournisseurs individuels

Cette fiche d'information est conçue pour aider les fournisseurs individuels à comprendre les règles sur les limites en matière de semaine de travail et sur les heures de travail. Veuillez communiquer avec le responsable de cas du client ou visiter le [www.dshs.wa.gov/altsa/IPOT](http://www.dshs.wa.gov/altsa/IPOT) pour plus de renseignements.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

**1. Qu'est-ce qu'une « semaine de travail »?**

Une semaine de travail commence le dimanche à 12 h a.m. (minuit) et se termine le samedi suivant à 11 h 59 p.m.

**2. Qu'est-ce qu'une limite en matière de semaine de travail (LST)?**

Une LST correspond au nombre d'heures de service total durant lequel on peut travailler au cours d'une semaine de travail. Une loi de l'État de Washington de 2016 a établi le nombre d'heures durant lequel un fournisseur individuel (FI) peut travailler au cours d'une semaine de travail. Tous les FI ont une limite en matière de semaine de travail (LST). Vous ne pouvez travailler jusqu'à votre LST que lorsque ces heures vous ont été attribuées par un ou plusieurs de vos clients et que le client pour lequel vous travaillez est admissible à recevoir les heures. Le client ne peut attribuer plus que le nombre d'heures mensuel déterminé dans son plan de soins. Les LST aident à contrôler les coûts en heures supplémentaires pour ainsi faire en sorte que le financement des services reste disponible à tous ceux qui en ont besoin.

**3. De quelle manière le DSHS détermine-t-il ma LST personnelle, et comment puis-je connaître ma LST permanente?**

Une loi d'État a été adoptée en avril 2016. La loi établit une LST de 40 heures pour tous les FI, sauf ceux qui ont travaillé en moyenne plus de 40 heures par semaine en janvier 2016. Les LST de plus de 40 heures ont été déterminées en divisant PAR 4,33 les heures de service payées du FI en janvier 2016 et en arrondissant au quart d'heure le plus près. En mai 2016, le DSHS a posté des avis contenant des renseignements sur leur LST aux FI ayant travaillé en janvier 2016. Aucune LST permanente ne peut dépasser plus de 65 heures. Si vous avez commencé à travailler à titre de FI après janvier 2016, votre LST est de 40 heures.

**4. Que faire si je pense que ma LST a été déterminée incorrectement?**

Si vous pensez que votre LST a été déterminée incorrectement, vous pouvez faire une demande au responsable de cas du client et le DSHS révisera vos heures selon le code administratif de l'État de Washington 388-114-0050.

**5. Ma LST changera-t-elle?**

Si votre LST se situe entre 60,25 et 65 heures, elle sera réduite à 60 heures le 1er juillet 2017, à moins que la loi ne soit modifiée. Votre LST permanente ne sera pas modifiée sinon, tant que vous restez admissible à titre de FI. Votre LST restera également la même si vous interrompez votre service et redevenez un FI à un moment ultérieur.

**6. Quels sont les services inclus dans les heures de service de ma LST?**

- Soins personnels
- Soins de relève
- Formation d'acquisition de compétences
- Soins de répit

**7. Ma LST s'applique-t-elle aux de manières à en heures de déplacement, à la formation exigée par le DSHS ou aux congés payés?**

Non. Les heures de déplacement, la formation exigée par le DSHS et les congés payés ne sont pas inclus dans votre LST. Ceci veut dire que vous pouvez atteindre votre LST en effectuant des tâches pour le client tel que requis, même durant les semaines où vous avez une formation obligatoire ou des heures de déplacement approuvées ou prenez un congé payé.

## Fiche d'information Pour fournisseurs individuels

### PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

#### 8. Comment mes heures supplémentaires sont-elles calculées?

Vous êtes payé selon votre salaire normal pour toutes les heures travaillées jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine. Pour toutes les heures travaillées au-dessus de 40, vous êtes payé 1,5 fois votre salaire normal.

Le système de paiement IPOne paie le montant complet des heures travaillées dans une semaine de travail selon votre taux normal (« taux complet »). Les heures supplémentaires y apparaîtront à un taux de ½ de plus. Ces totaux sont additionnés en vue de déterminer le montant final de la paie.

*Exemple :*

*Vous avez travaillé 45 heures dans une semaine de travail à votre taux normal de 12 \$/heure.*

*Votre paie devrait être de :*

*45 heures x 12 \$ de l'heure (taux complet) = 540 \$*

*+ 5 heures supplémentaires x 6 \$ (demi-taux) = 30 \$*

*Total 540 \$ + 30 \$ = 570 \$*

Les heures supplémentaires sont affichées dans la description du sommaire du paiement et détaillées dans la section Gains. Dans cet exemple, la section Gains afficherait 45 heures de soins personnels et 5 heures supplémentaires.

#### 9. Mes heures de déplacement, les formations exigées par le DSHS et les congés payés seront-ils payés comme des heures supplémentaires?

Vos heures de déplacement et les formations exigées par le DSHS vous seront payées comme des heures supplémentaires si vous avez travaillé plus de 40 heures dans une semaine. Les congés payés ne sont pas considérés comme des heures travaillées, et ne sont donc pas payés comme des heures supplémentaires.

### INFORMATION POUR FI AYANT UNE LST PERMANENTE DE 40 HEURES

#### 10. Puis-je travailler plus de 40 heures dans une semaine de travail?

Vous ne pouvez travailler plus de 40 heures par semaine à moins d'avoir reçu du DSHS une approbation particulière à un client vous permettant de travailler temporairement plus de 40 heures.

#### 11. Puis-je travailler durant plus d'heures que ce que ma LST permanente le permet si je travaille pour plusieurs clients?

Vous devez gérer toutes les heures de service à l'intérieur de votre LST permanente, peu importe le nombre de clients pour lequel vous travaillez. Si vous travaillez pour plus d'un client, vous devez planifier votre temps avec chacun d'eux pour vous assurer que, une fois vos heures de service additionnées, vous ne dépassiez pas votre LST.

#### 12. Que devrais-je faire si le client pour lequel je travaille veut me faire travailler plus d'heures que ce que ma LST permanente le permet?

- Expliquez que vous n'êtes pas autorisé à travailler plus d'heures que ce que votre LST permet et que cela pourrait être considéré comme une réclamation excédentaire. Consultez la section 19 pour plus de renseignements sur les réclamations excédentaires.
- N'acceptez pas les tâches qui feront que vous travaillerez plus d'heures que ce que votre LST vous permet.
- Encouragez le client à faire appel à un autre fournisseur.
- Encouragez le client à communiquer avec son responsable de cas s'il a du mal à comprendre votre limite ou ne peut trouver un autre fournisseur.
- Veuillez consulter la section 18 à la page 3 pour des renseignements additionnels sur les besoins urgents et immédiats.

## Fiche d'information Pour fournisseurs individuels

### INFORMATION POUR FI AYANT UNE LST PERMANENTE DE 40,25 HEURES OU PLUS

#### 13. Puis-je travailler plus de 40 heures dans une semaine de travail?

Si vous avez reçu un avis écrit du DSHS disant que votre LST permanente est supérieure à 40 heures ou si la hausse temporaire de votre LST a été approuvée pour un client, vous pouvez travailler jusqu'à ce que vous atteignez le nombre d'heures indiqué sur votre avis.

#### 14. Que devrais-je faire si je travaille pour plus d'un client?

Veillez consulter la réponse à la question 11.

#### 15. Que se passe-t-il si le client pour lequel je travaille veut que j'ajuste mes heures de manière à en faire plus que ce que ma LST permanente me permet en une semaine?

Vous pouvez ajuster vos heures si toutes les conditions ci-dessous sont respectées :

- Le client a un besoin; et
- Les heures supplémentaires ne dépasseraient pas les heures mensuelles évaluées par le client; et
- Travailler plus une semaine ne privera pas le client de soins essentiels durant d'autres semaines du mois; et
- Travailler plus en une semaine ne vous fera pas faire plus d'heures supplémentaires dans le mois que vous en auriez faites si vous aviez atteint votre LST chaque semaine du mois.

Lorsque votre LST est de plus de 40 heures, vous pouvez ajuster vos heures au besoin, tant que vous ne faites pas plus d'heures supplémentaires dans un mois que vous travailleriez normalement. Le nombre d'heures supplémentaires mensuelles est calculé en soustrayant 40 heures de votre LST et en multipliant le reste par le nombre de samedis dans le mois.

Exemple :

*La LST de Jose est de 46 heures. La quantité d'heures supplémentaires mensuelles durant lesquelles Jose peut travailler dépend du nombre de samedis qu'il travaille dans le mois.*

*Calcul pour 5 samedis :  $46 - 40 = 6 \times 5 = 30$*

*Calcul pour 4 samedis :  $46 - 40 = 6 \times 4 = 24$*

*Le client pour lequel Jose travaille a besoin de toute sa flexibilité au cours du mois, ce qui est possible pour Jose tant qu'il ne fait pas plus de 30 heures supplémentaires les mois comptant 5 samedis, ou 24 heures supplémentaires les mois en comptant 4.*

Vous pouvez également ajuster vos heures de manière à travailler plus que ce que votre LST vous permet si le client pour lequel vous travaillez achète des heures supplémentaires de plus avec ses budgets New Freedom ou Veteran Directed Homecare Services.

#### 16. Que devrais-je faire si le client pour lequel je travaille veut me faire travailler plus que le nombre d'heures supplémentaires mensuelles incluses dans ma LST permanente?

Veillez voir la réponse à la question 12.

### LIMITE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE TEMPORAIRE PARTICULIÈRE À UN CLIENT (LTHTPC)

#### 17. Qu'est-ce qu'une LTHTPC temporaire?

Le client pour lequel vous travaillez demande au DSHS d'augmenter temporairement votre LST pendant qu'il est à la recherche d'autres fournisseurs pour répondre à ses besoins. Le DSHS vous répondra par courriel avec une approbation ou un refus écrit. En cas d'approbation, l'avis vous indiquera la date à laquelle commence et se termine l'approbation ainsi que le nombre d'heures approuvées. Le client pour lequel vous travaillez recevra également une copie. Cette demande/notification écrite est également connue sous le nom de LTHTPC. Le DSHS n'approuvera pas une LST temporaire qui excède les heures mensuelles estimées du client.

## Fiche d'information Pour fournisseurs individuels

### BESOINS URGENTS

**18. Que devrais-je faire si j'ai travaillé durant le nombre d'heures correspondant à ma LST mais que le client a un besoin urgent et immédiat et que je dois continuer à travailler en soutien à sa santé et à sa sécurité?**

- Restez avec le client jusqu'à ce que la situation soit stable et sécuritaire.
- En cas d'urgence exigeant des services médicaux pressants, communiquez avec le 911.
- Mettez fin à votre journée de travail dès que cela est sécuritaire.
- Communiquez avec le responsable de cas avant le prochain jour ouvrable pour expliquer la situation.

### RÉCLAMATION EXCÉDENTAIRE

**19. Qu'est-ce qu'une réclamation excédentaire?**

Il y a réclamation excédentaire quand :

- Vous avez travaillé durant plus d'heures de service dans un mois que ce pour quoi vous êtes autorisé; ou
- Vous avez travaillé durant des heures excédant votre LST qui n'étaient pas approuvées par le DSHS; ou
- Vous réclamez plus d'heures de déplacement que ce pour quoi vous êtes autorisé dans une semaine de travail.

**20. Qu'est-ce qu'une action contractuelle?**

Une action contractuelle est un avis que vous est envoyé par le DSHS. L'avis vous informe que vous avez accumulé plus d'heures de service supplémentaires ou heures de déplacement que ce pour quoi vous êtes approuvé.

**21. Que se passe-t-il si je dépasse ma LST ou ma limite d'heures de déplacement?**

- Chaque fois qu'il y aura réclamation excédentaire, vous recevrez un avis d'action contractuelle écrit ainsi que de l'information du DSHS vous rappelant l'importance de ne pas faire d'heures supplémentaires non approuvées. L'avis sera également envoyé au(x) client(s) pour qui vous avez travaillé ainsi qu'à leurs représentants.
- À la troisième réclamation excédentaire, on peut mettre fin à votre contrat ou vous pouvez devenir inadmissible à la réception de tout paiement durant 90 jours. Si on met fin à votre contrat, vous devez attendre 90 jours avant d'être admissibles à un nouveau contrat.
- Si vous dépassez considérablement ou à répétition vos limites en matière d'heures supplémentaires ou d'heures de déplacement, le DSHS peut mettre fin à votre contrat pour non-respect de vos engagements et refuser de resigner un contrat avec vous.

**22. Combien de temps les actions contractuelles resteront-elles à mon dossier contractuel?**

Chaque action contractuelle restera ouverte pour une durée de 12 mois à partir de la date de l'avis d'action contractuelle. Après 12 mois, l'action contractuelle est fermée.

**23. Comment puis-je éviter les actions contractuelles?**

- Planifiez toujours votre horaire de travail à l'avance et couchez-le sur papier.
- Si les besoins du client changent et que vous devez travailler selon un horaire différent qui affecte votre LST, communiquez immédiatement avec le responsable de cas du client.
- Inscrivez vos heures de travail sur votre feuille de temps après chaque jour de travail. Il peut également être bon de les inscrire sur un calendrier imprimé. Vérifiez souvent que vous respectez votre LST.
- Le DSHS offre des ressources pour vous aider vous et votre employeur/client à en apprendre plus sur comment gérer votre horaire de manière à respecter votre LST. Ces ressources sont disponibles au [www.dshs.wa.gov/altsa/IPOT](http://www.dshs.wa.gov/altsa/IPOT).